Conseil du 20eme arrondissement

Vœu des élus-es du groupe Paris en Commun et du groupe Communiste et citoyen relatif à la municipalisation de l'allée Alquier Debrousse

Considérant l'Allée Alquier-Debrousse est propriété du Centre d'Action Social de la Ville de Paris avec une gestion confiée à Paris Habitat ;

Considérant la fréquentation importante de l'allée permettant de relier d'une part la rue des Balkans, le square Antoine-Blondin et le Jardin de l'Hospice Debrousse, d'autre part le boulevard des Maréchaux avec les arrêts de tramway tout proches, l'accès à la piscine Yvonne Godard puis le stade de la Porte de Bagnolet ;

Considérant les lieux publics importants qui s'y trouvent (EHPAD Alquier-Debrousse, Centre de santé Marie Thérèse, l'école polyvalente Alquier-Debrousse...) ;

Considérant l'affaissement de l'allée, dangereuse pour les usagers et qui provoque des ruptures de canalisation et la nécessité d'engager des travaux de réaménagement de la voirie ;

Considérant la nécessité de mieux garantir le caractère piéton de l'allée par des modifications de signalisation et d'accès ;

Considérant la demande des habitants-es d'améliorer l'éclairage public dont l'insuffisance créé un sentiment d'insécurité ;

Considérant la nécessité d'intervenir sur les égouts et de récupérer les eaux de pluie ;

Considérant les nombreuses réunions réalisées avec les élu-es et les habitant-es autour des questions de propreté, de voirie, d'éclairage, de logement, de sécurité notamment ;

Considérant le passage sous gestion de la propreté de la rue par la Direction de la Propreté effectif en 2021, et le besoin d'améliorer la prise en compte des besoins de propreté de l'allée (encombrants, coordination avec Paris Habitat, organisation des passages des agents) ;

Considérant qu'une municipalisation de l'allée facilitera l'engagement des travaux attendus par les habitants-es et permettrait une meilleure coordination des interventions des services municipaux dans cet espace public ;

Sur proposition des élus-es du groupe Paris en Commun et du groupe Communiste et citoyen le Conseil d'arrondissement émet le vœu :

- que la ville engage une procédure de classement de cette voie dans le domaine public

- que la ville examine la possibilité d'engager des travaux de réaménagement de voirie et d'intervention sur l'éclairage public